

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Toujours plus

L'UDC est dans la tempête: éviction de M. Blocher du Conseil fédéral, triple échec lors des dernières votations, luttes intestines. Dans sa chronique du 5 juin de *L'Hebdo*, M. Jacques Pilet prédit une dislocation prochaine de l'UDC, conséquence des erreurs de ses chefs. La démocratie directe, estime-t-il, ne saurait être un mode ordinaire de gouvernement, les décisions prises par oui ou non étant trop brutales et négligeant les minorités; secondement, l'intransigeance idéologique de l'UDC rend impossible les compromis nécessaires avec les formations proches et engendre à l'intérieur du parti des épurations qui l'épuisent; enfin, la succession du chef charismatique posera à terme des problèmes insolubles.

Il se pose encore un autre problème à l'UDC, qui n'est pas propre à ce parti mais relève des mécanismes démocratiques eux-mêmes. C'est une constatation permanente qu'en démocratie, le pouvoir se conquiert en excitant les passions et qu'il se conserve en gérant les intérêts. Le problème qui se pose à l'UDC est le même que celui qui se posait, il y a un siècle et demi, au très révolutionnaire parti radical: comment passer du régime des passions au régime des intérêts, autrement dit, du mouvement d'opposition au gouvernement de tous?

Pour conquérir le pouvoir rapidement, il ne faut pas s'adresser au côté raisonnable des gens ou à leur souci du bien commun, mais à leurs passions. Seule la passion est assez forte pour soulever les foules et les mettre en mouvement sans attendre. Elle sort l'individu du lourd train-train de ses responsabilités ordinaires pour le faire entrer

dans l'Histoire en marche, elle l'élève à ses propres yeux et le rend apte à tous les sacrifices de temps et d'argent.

En revanche, les passions passent au second plan (ou plutôt au troisième, le tout premier souci restant celui des prochaines élections) quand le parti est bien installé au pouvoir. Par la force des choses, il est amené à se préoccuper des innombrables intérêts concrets, professionnels, familiaux, communaux, des citoyens et des groupes qui constituent la société, qui constituent aussi son socle électoral. Cela prend l'essentiel de son temps. Tout au plus administrera-t-il de temps à autre une petite piqûre de rappel idéologique dans le programme quinquennal édité en vue des élections. La gestion des intérêts particuliers stabilise la société et assied le gouvernement.

Il y a une vingtaine d'années, l'UDC est partie à l'assaut du pouvoir. Elle a remarquablement utilisé les passions, fondant l'essentiel de son action sur l'affirmation que la Suisse, sa souveraineté, sa neutralité et son armée étaient bafouées par les autres partis. A preuve, l'immigration incontrôlée, le bradage du droit de vote, la faiblesse des autorités face aux attaques dont la Suisse était l'objet ou encore cette volonté obstinée des partis de faire entrer la Confédération dans toutes sortes de conglomerats économiques ou politiques supranationaux.

Ce sentiment était, avec des nuances, partagé par une bonne partie de l'électorat, ce qui explique le recrutement exponentiel de l'UDC, ses succès électoraux et l'engagement généreux de ses membres, notamment les jeunes.

Le problème est qu'il faut beaucoup de temps pour s'installer solidement

aux commandes et modifier la marche générale de la société. Or, les passions se conservent mal.

Au début, le militant est prêt à faire litière de ses soucis personnels et à consacrer tout son temps à la cause qui le passionne. Mais ses soucis n'ont pas disparu pour autant. Ils reviennent constamment à la surface et entravent son engagement. Le fait est qu'il est usant d'être un héros dans le quotidien. La passion retombe alors, et bien souvent, au bout de quelques années, on se retire en se disant qu'on en a fait assez, que c'était une belle aventure et qu'il faut «laisser la place aux jeunes».

Et puis, la passion est comme une drogue, on s'y habitue. Rapidement, elle ne fait plus l'effet des débuts. Il en faut «toujours plus». Il faut sans cesse du nouveau, du plus vigoureux, du plus simple: radicaliser le discours, intensifier sa présence dans les médias par des annonces et des lettres de lecteurs, prédire puis annoncer publiquement une croissance massive des effectifs du parti, multiplier les recours au peuple.

Cela même finit par ne pas suffire. Poussée jusqu'au bout, la logique du système débouche sur une alternative: soit la révolution, soit l'implosion. La révolution n'est pas, à ce que nous savons, dans les perspectives de l'UDC.

La population marche, puis se lasse. Peut-être a-t-elle déjà commencé à se lasser. Elle éprouve au fond d'elle-même, comme une obscure évidence, la certitude qu'un certain équilibre des forces, de toutes les forces, même celles qu'on réprouve, est nécessaire à la conservation de la société. Ce sentiment est profondément contrarié par le mécanisme du «toujours plus» propre à la

politique passionnelle. «Il ne faut pas exagérer»: cette forme de prudence inconsciente s'oppose à la croissance indéfinie qu'exige la passion.

Il est vrai que la gauche elle aussi s'adresse aux passions. Ses messages populistes sollicitent souvent l'envie et le soupçon à l'égard des riches, des patrons, des indépendants, des industriels, des banquiers. La différence est que le populisme de gauche vise à accroître l'égalité, alors que celui de l'UDC vise à renforcer des différences, principalement celle qui sépare les nationaux des étrangers. Comme pour la relativité, il y a une égalité restreinte (restreinte au droit de vote des citoyens) et une égalité générale portant sur tous les aspects de la condition humaine. La seconde autorise tous les écarts, pas la première. L'UDC ne reconnaît que l'égalité restreinte. C'est un obstacle supplémentaire à sa normalisation.

OLIVIER DELACRÉTAZ

SOMMAIRE

- Les loteries aux cantons!** 3
Il existe de bonnes raisons fédéralistes de signer l'initiative de la Loterie Romande.
- Les brutalités de la faiblesse** 3
Quand les autorités ecclésiastiques se montrent intransigeantes pour imposer une décision de faiblesse.
- Une politique étrangère** 4
Les conceptions de Hubert Védrine, ancien ministre des affaires étrangères, sur la question.

Revue de presse

Un journaliste clairvoyant

La désignation de Barack Obama comme candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis inspire à M. Olivier Toublan, réacteur en chef adjoint, dans *L'Hebdo* du 5 juin («Condamné à décevoir»), ces réflexions pertinentes:

[...] Rarement aura-t-on vu telle unanimité autour d'un candidat américain. Obama est jeune, dynamique, souriant. Il plaît aux Africains, il plaît aux Européens, il plaît aux Asiatiques, aux femmes comme aux hommes, aux vieux comme aux jeunes. Tous projettent sur lui leurs espoirs d'un monde moins violent, plus juste. C'est bien simple, s'il est élu, il va rapidement en finir avec la guerre en Irak, réduire les tensions entre chrétiens et musulmans, la fracture sociale et raciale aux Etats-Unis, défendre le développement durable, et pourquoi pas, trouver une solution à l'envolée des prix des matières premières [...]

Mais de tels espoirs sont chimériques, car M. Obama ne pourra pas résoudre en un tour de main tous les problèmes de la planète:

[...] *L'économie n'obéit pas à un seul homme, si puissant soit-il. Les tensions géopolitiques, les haines interreligieuses sont profondes et tenaces. Les atténuer prendra des générations. Bref, le monde espère tellement de Barack Obama qu'il est sans doute condamné à décevoir. Cyniquement, il vaudrait peut-être mieux qu'il ne soit pas élu. Nous pourrions alors nous complaire dans la détestation de John McCain, le rendre responsable de tous les maux de la planète, comme nous le faisons aujourd'hui avec George Bush, convaincus qu'un autre monde aurait été possible, différent, meilleur, si les Américains avaient été plus éclairés, si Obama avait gagné [...]*

M. Toublan connaît bien ses confrères!

E. J.

Parlons Eurofoot!

Toujours à la fine pointe de l'actualité, notre «Revue de presse» ne saurait passer à côté du grand sujet qui remplit des pages et des pages de nos quotidiens. Pour prendre suffisamment de distance avec un thème si explosif, nous citerons la «Lettre martienne» parue dans *Le Jura Libre* du 12 juin. M. Alain Charpillon imagine que, d'un vaisseau spatial débarqué en Suisse, un Martien décrit à sa copine les mœurs étranges des Terriens:

[...] *Nous fûmes invités à ce qu'ils appellent un «match». Superbe! Imagine trente mille Terriens, dont bon nombre avec la même chemise. Certains se peignent le visage. Ils attendent, frémissants, électriques, que vingt-deux d'entre eux se retrouvent sur un rectangle planté d'herbe et se disputent une boule. Ils l'envoient dans tous les sens, courent comme des fous pour lui donner un coup de pied, un type vêtu de noir siffle et agite désespé-*

rément ses bras. Dans les gradins, on hurle, on chante, on rugit, on crie: «A mort l'arbitre!», «Vendu», «Hopp Suisse!». Les naturels boivent des breuvages qui moussent, puis lancent les récipients en direction du terrain. [...]

[...] *Soudain, tout s'arrête. L'homme en noir siffle et les vingt-deux Terriens qui se disputaient la boule échangent leur camisole. Il valait bien la peine de se démenier tant pour gagner un vêtement aussi dégoûtant! [...]*

A ceux de nos lecteurs qui, comme le soussigné, ont été excédés par le battage autour de l'Eurofoot avant même que ça commence, l'humour de M. Charpillon fera du bien. Quant aux déçus qui n'ont pas encore avalé l'élimination de la Suisse, ils pourront, grâce au Martien, prendre de la hauteur pour apprécier plus sereinement l'événement.

E. J.

On nous écrit

M. Denis-O. Maillefer, de Valeyres-sous-Rances, nous écrit pour contester un point particulier bien qu'important de notre série sur *Le lynchage médiatique des Serbes*: la version que nous avons donnée des événements de Srebrenica dans le premier article de la série (*La Nation* N° 1834 du 11 avril 2008).

M. Maillefer soutient que les Musulmans bosniaques y ont été massacrés par l'armée serbe de Bosnie du général Mladic. Il nous reproche d'adopter une stratégie d'épicier-comptable: il n'y aurait pas eu de massacres à Srebrenica et dans les environs, car on aurait retrouvé «seulement» 2000 morts dont une certaine proportion serait morte en combattant. De nombreuses sources sérieuses et concordantes permettent d'estimer le nombre de disparus durant ces quelques jours à environ 8'000. Il n'y en aurait eu que 2'000 ou il y en aurait eu 30'000 que cela ne change d'ailleurs pas l'analyse historique: pour mériter le label massacre, voire génocide, à combien de personnes massacrées vos brillants historiens mettent-ils la barre? Ce qui est fondamental c'est de savoir que massacre il y a eu, qu'il faut être intellectuellement malhonnête pour le nier et que vous insultez la mémoire des victimes, qu'il y en ait eu 7432 ou 8235.

Je vous invite à vous rendre dans la région de Srebrenica, à Potocari par exemple où se trouve le mémorial. Savez-vous que l'on découvre encore des charniers et que des médecins-légitistes, dont des Suisses, ont encore des années de travail devant eux? Etes-vous intéressés par des témoignages de survivants qui ont participé à cette marche embuscade jusqu'à Tuzla? Il y en a quelques-uns dans le canton de Vaud, je peux vous les présenter. Et les aveux de certains tortionnaires, les excuses adressées par le gouvernement de la République serbe de Bosnie qui par la bouche de son président Dragan Cavic a reconnu en 2004 que les forces serbes ont tué plusieurs milliers de civils en violant le droit international, les condamnations du TPI de la Haye (35 ans de prison avec charge de complicité de génocide pour le général serbe Krstic), cela relève sans doute de l'affabulation?

Quant à votre méthode de travail, je l'ai dit, elle est intellectuellement malhonnête: par des collages de textes et citations soigneusement sélectionnés, vous instillez le doute et vous en concluez l'inconcluable.

L'exemple typique, c'est l'usage que vous faites de la position de Jürgen Elsässer; j'ai moi aussi lu son ouvrage et je vous renvoie au premier chapitre de «*La RFA dans la guerre au Kosovo*» (réf internet www.juergen-elsaesser.de/html/template_artikel.php, page 7): «Néanmoins, restent accablantes les preuves selon lesquelles des centaines, voire même bien plus d'un millier de musulmans ont été exécutés par les Serbes. Naturellement, de durs combats ont eu lieu, naturellement, il y eut de nombreux morts des deux côtés. Cependant, des musulmans qui s'étaient déjà rendus furent liquidés, très probablement à plus grande échelle. Cette évidence résulte des cordes attachant les corps et des bandeaux trouvés sur leurs yeux lors des deux travaux d'exhumation – les combattants ne se les seraient guère mis eux-mêmes durant le combat [...]. Un grand nombre des morts restant ont probablement aussi été exécutés – on n'est pas obligé de ligoter des personnes et de leur bander les yeux pour les fusiller»

Parmi un nombre quasi illimité de sources historiques et politiques sérieuses, je vous en oppose une seule (j'en

aurais bien 30 sous la main) celle du rapport d'information d'experts à l'Assemblée nationale française enregistré le 22 novembre 2001, dont je me borne à citer certains passages relatant ces journées de juillet 1995 (réf internet: www.assemblée-nationale.fr/11/rap-info/i3413-01.asp, pages 46 et suivantes):

Témoignage de Mme Mirsada Bosnjakovic aux rapporteurs: «Je vais vous raconter mon histoire: Le 12 juillet à midi, Mladic est venu avec ses Tchetsniks tous fortement armés avec des mitraillettes et des sabres. Ces militaires serbes sont entrés parmi nous, les mères, qui n'étions pas armées. Il y avait un bébé qui pleurait. Le Tchetsnik a dit à la mère de faire taire son bébé, mais elle n'a pas réussi. Il a alors attrapé le bébé par le bras, a pris le couteau, l'a égorgé et a jeté la tête d'un côté et le corps de l'autre [...]. Pendant que certaines personnes étaient égorgées, d'autres étaient violées, d'autres encore se pendaient, tandis qu'au même moment des femmes accouchaient...»

Relation du commissaire Ruez, p. 50 et 51: «Les gens sont emmenés de 10h du matin à 3h de l'après-midi à la ferme de Branjevo où les attend un commando d'exécuteurs qui se conduit d'une façon particulièrement sauvage sur ce site-là et exécute un nombre de personnes évalué par un des membres du commando d'exécution à 1200. Le chiffre pour l'instant n'est pas confirmé. La confirmation de toutes ces données ne se fera que lorsque la totalité des exhumations aura été effectuée.

Bas de la page 51: «C'est pourquoi à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre, avant la signature des accords de Dayton, les auteurs de ces atrocités réalisent qu'il y aura certainement une enquête pour essayer de déterminer la véracité des rumeurs qui ont été lancées par la presse en juillet 1995, tout le monde hurlant au massacre certain de ces prisonniers. Une opération aussi massive que l'opération d'extermination est déclenchée, visant à effacer les traces du crime en exhumant les corps de toutes les fosses communes, que nous appelons les fosses communes principales, et les répartir dans un certain nombre de fosses communes, que nous appelons les fosses communes secondaires. [...]»

* * *

M. Maillefer défend une version pro-OTAN des événements de Srebrenica. Arguer, comme il le fait, que cette version est communément acceptée confirme notre thèse, qui est justement celle d'une manipulation de l'opinion. M. Maillefer accorde une confiance imméritée au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), notoirement financé par l'OTAN, de l'aveu même du porte-parole de l'Organisation, Jamie Shea¹.

Un ancien président de la République serbe de Bosnie a reconnu que des crimes avaient été commis par les forces serbes, écrit M. Maillefer. Mais un vaincu a-t-il le choix? La République serbe de Bosnie est isolée et fortement mise sous pression par les Occidentaux. Des excuses extorquées n'ont guère de valeur.

Le témoin sur lequel se fonde le commissaire Ruez, cité par M. Maillefer, n'est pas plus crédible. Il s'agit de Drazen Erdemovic, un Croate qui, après s'être engagé dans l'armée croate de Bosnie, a rejoint l'armée serbe de Bosnie avant d'être livré par les autorités yougoslaves au TPIY. Là, il passe avec le procureur un «accord de marchandage judiciaire» dont le tribunal «a pleinement

tenu compte pour déterminer quelle sentence imposer à l'accusé»; ses aveux sont «pour partie à l'origine de la décision du tribunal de décerner des mandats d'arrêts internationaux» contre les chefs des Serbes de Bosnie, MM. Karadzic et Mladic². Que valent des aveux obtenus par un tel marchandage?

En outre, le commissaire Ruez dit lui-même que le nombre d'exécutions qu'il avance «n'est pas confirmé». Cependant, même s'il devait ne jamais être confirmé par les exhumations, les accusateurs des Serbes ont l'explication toute prête: c'est que les Serbes ont caché les cadavres dans des «fosses secondaires»! Cela permettrait aussi de pallier l'absence de preuves en comptabilisant n'importe quelle tombe comme une «victime des atrocités serbes».

Restent les témoignages des Musulmans de Bosnie. C'est d'eux que proviennent les accusations de crimes massifs attribués aux Serbes de Bosnie. En privilégiant les témoignages des Musulmans, M. Maillefer fait montre de partialité. Depuis quand fonde-t-on la culpabilité de quelqu'un sur les allégations de ses ennemis?

Contrairement à M. Maillefer, nous avons produit des témoignages indépendants exonérant les Serbes de tout crime à grande échelle. Les casques bleus néerlandais présents sur place avant, pendant et après la prise de Srebrenica affirment que les Serbes n'ont pas pu exécuter des prisonniers en masse. Jürgen Elsässer cite ces témoignages dans l'ouvrage auquel nous nous sommes référés: *La RFA dans la guerre du Kosovo* (pp. 23ss.). Pour autant, nous n'avons pas contesté que des Serbes aient pu exécuter froidement un certain nombre de Musulmans.

M. Maillefer nous reproche d'une part de faire un travail «d'épicier-comptable», de compter le nombre de morts au lieu de considérer la criminalité de l'acte, et d'autre part de minimiser le nombre de morts. Le premier reproche contredit le second: si le nombre de morts n'importe pas, qu'importe que nous le revoyions à la baisse? Certes, les décomptes de cadavres sont toujours pénibles. Cela ne doit cependant pas empêcher de corriger des décomptes initiaux souvent réalisés dans le feu de l'action et sous le coup de l'émotion – quand ils n'ont pas été manipulés à des fins politiques.

M. Maillefer ne nie pas trois faits, d'ailleurs incontestés: 1) les femmes, enfants et vieillards ont été évacués de Srebrenica par les Serbes; 2) les morts sont des hommes en âge de combattre; 3) il y a eu des combats à Srebrenica. Les deux premiers faits sont inexplicables dans l'hypothèse d'un génocide. Pourquoi ne tuer que des hommes et se donner la peine d'évacuer les non-combattants? D'autre part, s'il y a eu des combats, ont-ils dû admettre que des Musulmans y ont péri. Moralement, exécuter froidement des prisonniers constitue un crime de guerre, d'autant plus grave s'il est commis en masse, alors que tuer des hommes au combat, fussent-ils nombreux, n'en constitue pas un.

M. Maillefer nous reproche aussi de mal citer Elsässer. Puisqu'il reconnaît, comme nous, une certaine autorité à cet auteur, relisons-le ensemble. Il est vrai qu'à l'endroit cité par M. Maillefer (p. 33), il prétend que les Serbes ont exécuté de nombreux Musulmans. Cependant, Elsässer ajoute «probablement» et donne des chiffres très vagues («des centaines, voire même bien plus d'un millier»). M. Maillefer a coupé dans sa citation le passage précis dans lequel

Elsässer indique les «preuves accablantes» dont il dispose. Comblons cette lacune:

Les chiffres nus: dans les tombes à et autour de Srebrenica, les experts de La Haye trouvèrent, jusqu'à la fin 2001, 2361 cadavres. 199 cadavres portaient des bandeaux sur les yeux, 25 d'entre eux étaient ligotés. Dans 314 cas, on a décelé des empreintes de ligotements sur les poignets. En outre, on a trouvé 47 bandeaux et 29 ligotements éparpillés dans les fosses communes. Puisque les morts avaient souvent un Coran ou quelque chose de semblable sur eux, on peut supposer qu'il s'agit de musulmans.

On comprend pourquoi M. Maillefer a coupé ce passage. En additionnant les chiffres ci-dessus – en supposant qu'aucune des victimes n'avait à la fois les yeux bandés et des traces de ligotement – on en arrive à un chiffre maximal de 589 cadavres portant une trace d'exécution. Quoique rien ne le prouve, supposons encore que tous les cadavres soient ceux de Musulmans. Supposons enfin que les exécutions aient toutes été commises par des Serbes (même si Elsässer cite, pp. 28-29, des témoignages d'exécutions de Musulmans par des Musulmans).

Même dans l'hypothèse la plus défavorable aux Serbes, les personnes exécutées représentent le quart des cadavres exhumés. Nous n'avons donc pas trahi Elsässer en écrivant que «la plupart des (environ) 2000 Musulmans sont morts au combat».

Bien sûr, l'absence de traces ne prouve pas qu'il n'y ait pas eu davantage d'exécutions. Cependant, les Serbes ont droit, comme n'importe qui, à la présomption d'innocence, c'est-à-dire d'être considérés comme innocents d'un crime à moins que leur culpabilité ne soit effectivement prouvée.

Il y a en outre d'excellentes raisons de ne pas croire les Serbes coupables de génocide. Des milliers de Musulmans, emmenés par Fikret Abdic, ont combattu aux côtés des Serbes contre les troupes du président musulman bosniaque, Alija Izetbegovic. Que M. Maillefer nous explique comment cela serait possible si les Serbes avaient un dessein génocidaire à l'encontre des Musulmans.

Rappelons que, sur son lit de mort, Izetbegovic a avoué à Bernard Kouchner avoir menti au sujet des prétendus camps de concentration pour «précipiter les bombardements» de l'OTAN contre les Serbes³. Les témoignages produits sous sa férule sont donc pour le moins suspects, surtout quand ils sont outranciers comme celui de la Musulmane de Bosnie citée par M. Maillefer («Pendant que certaines personnes étaient égorgées, d'autres étaient violées, d'autres encore se pendaient, tandis qu'au même moment des femmes accouchaient...»).

Considérant les indices en faveur des accusés, le manque de preuves et le peu de crédibilité des aveux et des témoignages, nous concluons que les Serbes de Bosnie n'ont pas exécuté en masse des prisonniers à Srebrenica. M. Maillefer ne devrait pas croire aveuglément les allégations de l'OTAN et des ennemis des Serbes.

NICOLAS DE ARAUJO
DENIS RAMELET

¹ «NATO: Transcript of press conference by Jamie Shea & Major General W. Jertz in Brussels», M2 Presswire, 17.05.1999.

² Jugement du 05.03.1998 (<http://www.un.org/icty/erdemovic/trialc/jugement/erdtsj980305f.htm>).

³ Bernard Kouchner, *Les guerriers de la paix*, Grasset, Paris, 2004, pp. 384-387.

Les loteries aux cantons!

Dans notre précédent article sur les loteries (*La Nation* du 23 mai 2008), nous nous étions contenté de dresser un aperçu des relations (houleuses) entre la Confédération et les cantons dans le domaine des loteries. Il convient à présent de revenir sur le contenu de l'initiative populaire fédérale lancée le 22 avril dernier. Avant cela, une brève présentation de la répartition actuelle des compétences entre Confédération et cantons dans le cadre des loteries et jeux de hasard s'impose.

Actuellement, les loteries et jeux de hasard sont visés par l'art. 106 de la Constitution fédérale. Cet article attribue la pleine compétence législative à la Confédération en matière de jeux de hasard comme en matière de loteries. Toutefois, par le biais d'une loi fédérale, les cantons bénéficient d'une large rétrocession de compétence en matière de loteries. La compétence cantonale sur les loteries est donc, en quelque sorte, prêtée à bien plaisir aux cantons par la toute puissante Confédération. C'est de cette compétence «prêtée» que bénéficie la Loterie romande, qui est une institution des cantons.

En matière de jeux de hasard, c'est plus simple: la Confédération exerce pleinement sa compétence, ces jeux ne peuvent être exploités que dans un casino titulaire d'une concession fédérale *ad hoc* et les bénéfices de ces jeux, largement taxés, servent à financer nos assurances sociales. Il s'agit là – nos lecteurs en conviendront – d'un régime particulièrement étatiste.

L'initiative populaire fédérale, en cours de récolte de signatures, a le mérite de la clarté dans la structure: elle propose de reformuler l'art. 106 Cst féd. en règles générales sur les jeux d'argent, puis de créer un art. 106a sur les jeux de hasard et un art. 106b sur les loteries. Ce faisant, l'initiative reprend la distinction qui existe de *lege lata* entre jeux de hasard et loteries. Rappelons cette distinction: dans les jeux de hasard, le joueur parie sur un événement futur et donc inconnu (par exemple sur quel numéro s'arrêtera la bille de la roulette); par contre, dans une loterie, les éléments objectifs du jeu précèdent le choix du joueur et le joueur se contente de choisir parmi des éléments existants (par exemple des billets de loterie).

En son art. 106, l'initiative prévoit que tous les jeux d'argent doivent être au service de l'utilité publique. Elle prévoit également que Confédération et cantons veillent à prévenir la dépendance au jeu. Rien d'extraordinaire.

L'art. 106a, qui vise les jeux de hasard respecte la situation actuelle. Le régime «particulièrement étatiste» décrit plus haut est maintenu. L'initiative prévoit explicitement que les revenus de la Confédération liés aux jeux de hasard doivent être affectés à l'AVS et à l'AI.

L'initiative pour des jeux d'argent au service du bien commun nous réserve le meilleur pour la fin. En effet, son art. 106b prévoit que «la Confédération fixe les principes applicables aux loteries et aux paris professionnels. Pour le reste, ces jeux sont du ressort des cantons.» C'est dire que cette initiative propose de passer d'un régime de pleine compétence fédérale à un régime de compétence fédérale limitée aux principes. L'initiative constitue donc une véritable chance pour les cantons de recouvrer une part de souveraineté dans le domaine des loteries. La chance est trop belle pour qu'on la galvaude.

Concluons. Nous ne sommes pas de grands adeptes des jeux d'argent, nous l'avons déjà dit. Toutefois, quel que soit le jugement que l'on porte sur les jeux d'argent, ces jeux existent. Notre perspective réaliste nous oblige alors à nous soucier de régler au mieux la question de ces jeux.

L'initiative populaire en cours de récolte de signatures – qui, de fait, consacre et renforce le régime actuel au bénéfice de la Loterie romande – fait preuve de réalisme. Elle maintient la situation actuelle dans ce qu'elle a de juste et redonne aux cantons les compétences qui leur reviennent en vue de gérer à l'avenir les gains générés par les loteries.

Cette initiative bénéficie d'un large soutien populaire et semble avoir de réelles chances de récolter 100'000 signatures, puis même de passer le cap des urnes. La perspective fédéraliste qu'offre l'initiative vaut bien une griffe sur une liste de signatures. Nous engageons nos lecteurs à soutenir cette initiative pour des jeux d'argent au service du bien commun (www.biencommun.ch).

JULIEN LE FORT

Les brutalités de la faiblesse

Les numéros 1830 et 1831 de *La Nation* ont traité des résolutions du Synode de l'Eglise évangélique réformée vaudoise concernant ses relations avec les homosexuels. On se rappelle que le Synode avait décidé d'exclure de la procédure de nomination d'un pasteur toute allusion aux orientations sexuelles du candidat. A ce dernier, il posait toutefois une exigence de retenue: *Dans la nécessaire articulation entre sphère privée, vie publique et ministère, chacun veillera à ce que son comportement et son discours ne deviennent pas «pierre d'achoppement»*. En d'autres termes, il était convenu que les deux parties observent une discrétion symétrique.

Cinq paroisses – Yverdon-Temple, La Vallée, Vevey, Corsier-Corseaux et Le Mont-sur-Lausanne – ne se sont pas satisfaites de cet arrangement et ont contesté publiquement la résolution du Synode de l'Eglise évangélique réformée vaudoise¹. Elles estiment que les paroisses doivent connaître les orientations sexuelles d'un candidat au poste de pasteur avant de l'élire. Le président du Conseil de paroisse de Corsier-Corseaux n'a pas hésité à dénoncer le «dramatique esprit de tolérance» du Synode, formule pour le moins inusitée à notre époque et surtout dans notre canton! D'autres paroisses se tâtent.

Le président du Synode, M. Olivier Leuenberger, a rappelé que «l'Eglise a voté ces décisions à plus de 90%». Il poursuit: «Dans un système démocratique où la majorité l'emporte, ces paroisses se mettent en marge de l'Eglise». Et

M. Antoine Reymond, membre permanent du Conseil synodal, a haussé la voix: «J'attends des ministres envoyés dans les paroisses plus de solidarité vis-à-vis des décisions qui s'imposent à tous». Les paroisses, juge-t-il, ne sont pas libres: elles «ne pourront se décider que sur la base des éléments biographiques à leur disposition.»

«La majorité l'emporte»: n'est-ce pas la vérité qui devrait l'emporter? Le nombre n'a pas forcément raison, surtout dans le domaine théologique. Si le Synode se trompe à une majorité de 90%, il ne s'en trompe pas moins. Ou plutôt, il ne s'en trompe que plus!

D'ailleurs, si l'on veut invoquer l'autorité du nombre, il faut prendre en compte tous ceux qui, depuis toujours, ont défendu et défendent une position semblable à celle des paroisses vaudoises rénitentes. C'est en réalité la quasi-totalité des théologiens chrétiens de deux millénaires qui se trouvent, avec nos cinq paroisses, «en marge» du Synode de l'Eglise vaudoise!

La faiblesse initiale des autorités de l'Eglise a déclenché un mécanisme qui est en train d'échapper à tout le monde. C'est un mouvement en trois temps. D'abord, au nom du respect de la personne, on rejette le principe même d'une règle morale contraignante. On invoque l'interdiction qui nous est faite de juger notre prochain, feignant de croire qu'il n'est pas possible de juger les comportements sans condamner les personnes, ni de désigner et de punir le mal par amour

pour celui qui l'a commis! C'est pourtant toute l'histoire de la relation entre Dieu et son peuple, comme aussi celle des parents avec leurs enfants. La suppression de la norme brouille la conscience de la faute et, du même coup, de la nécessité du repentir: l'homme fait ce qui lui semble bon et, s'il se trompe, le Sauveur lui offre un pardon sans conditions.

La formule est encore inexacte, le pardon supposant une relation personnelle entre le fautif et celui qui pardonne. Il serait plus exact de dire que le Christ devient un élément de la rhétorique de l'indifférence à la question du bien et du mal.

Bien entendu, le bien et le mal chassés par la porte reviennent par la fenêtre et, avec eux, le jugement. Seuls les critères ont changé. Le mal, c'est désormais le refus de l'égalité dans tous les domaines, et en particulier dans celui des pratiques sexuelles. On a le droit de juger son prochain quand c'est pour stigmatiser son attitude inégalitaire!

Le deuxième temps, c'est l'élaboration de l'acte de reddition. Car le déroulement ordinaire est inversé. Il ne s'agit pas de conclure un débat de fond. Il s'agit de bétonner un plaidoyer en faveur d'une décision stratégique de retraite prise antérieurement à la consultation, quitte à faire de la casse sur le plan interne.

Le troisième temps est celui du bâton. Selon le règlement ecclésiastique² (article 7, lettre h), l'assemblée paroissiale a la compétence d'«élire le(s) ministre(s) paroissial(aux) sur proposition d'une commission de présentation, sous réserve de la ratification du Conseil synodal». Désigner un pasteur de paroisse, c'est un engagement à long terme qui ne peut se prendre qu'en toute clarté et loyauté réciproques. La sincérité du candidat concernant son éventuelle homosexualité en fait partie.

Le Synode lui-même, à la suite du Conseil synodal, a considéré qu'il y avait, sur ce point-là, un risque de problème, d'où son appel à la retenue des uns et des autres. Pour les cas concrets, il semble que c'est à la commission de consécration puis à l'assemblée paroissiale qu'il revient de juger s'il y a un problème.

M. Reymond se trompe de plusieurs façons quand il affirme souverainement que la paroisse ne peut décider «que sur la base des éléments biographiques à sa

disposition» (dont, rappelons-le, toute information sur l'orientation sexuelle du candidat est explicitement exclue). La paroisse a au contraire le devoir de s'informer très à fond sur la personne du candidat, bien au-delà des éléments biographiques mis à sa disposition, et pas seulement sur des questions d'orientations sexuelles. De toute façon, le pays est petit et tout se sait: devra-t-on faire semblant d'ignorer une réalité notoire, sous prétexte que les indications biographiques fournies par les autorités de l'Eglise sont muettes sur ce point? Enfin, niant que l'homosexualité d'un pasteur puisse être une «pierre d'achoppement» pour une paroisse, ou une partie de cette paroisse, il rend vaine la deuxième moitié de la résolution du Synode citée plus haut.

Nous disions que le mécanisme était en train de nous échapper. Qu'on en juge: si la formule restrictive de M. Reymond devient la norme, elle créera l'obligation pour les paroisses de motiver une décision négative et, par conséquent, ouvrira la possibilité d'un recours pour arbitraire à l'usage des candidats homosexuels qui n'auraient pas été élus.

O.D.

¹ Les citations sont tirées d'un article de Mme Sylvie Fischer, «Cinq paroisses vaudoises désapprouvent la nomination de pasteurs homosexuels», publié dans *Le Temps* du lundi 19 mai 2008.

² Règlement ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud du 20 novembre 1999, modifié le 8 juin 2001, le 5 décembre 2003 et le 9 avril 2005.

Rappel

Voici venu le moment de faire signe à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas encore payé leur abonnement. Il s'élève à 69 francs (30 francs pour les étudiants, les apprentis et les gymnasiens). Pour nos lecteurs à l'étranger, il est de 75 francs.

Nous n'avons pas d'autres moyens de subsistance que ces abonnements; les dons, parfois élevés, que font certains de nos abonnés nous permettent de lancer des campagnes politiques, toujours fort coûteuses malgré le bénévolat de nos collaborateurs.

Par souci de simplicité administrative, un bulletin de versement est encarté dans cet exemplaire. Ceux qui ont déjà payé leur abonnement n'en tiendront pas compte.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Qu'est-ce qu'une politique étrangère réaliste ?

Il n'est pas facile pour un démocrate réellement égalitaire de se passionner pour la politique étrangère puisque son idéologie, au fond, le lui défend. Conformément à son dessein universaliste, il souhaite que les communautés (nations, familles, corporations) disparaissent parce qu'elles font obstacle au libre épanouissement d'individus égaux et fraternels au sein d'un univers sans frontières.

Dans le passé, Clemenceau et Churchill illustrèrent cette espèce rare et sauvèrent leur patrie grâce à cette passion qu'ils avaient tôt contractée, au prix d'entorses sérieuses à l'idéologie, il faut bien l'avouer.

Aujourd'hui, en France, c'est M. Hubert Védrine, conseiller d'Etat et ministre des affaires étrangères de 1997 à 2002, qui reprend le flambeau des mains du Tigre et du général de Gaulle.

Il est l'auteur d'un petit ouvrage remarquable¹ que la grande presse a ignoré. Si le soussigné ne lisait pas l'*Action française*, il n'en aurait pas entendu parler. L'escamotage en silence des idées non conformes est décidément une habitude des milieux officiels, même si elles émanent de leurs propres rangs.

M. Védrine est démocrate, mais il affirme (p.31 et 32): «Dans nos sociétés ultra médiatisées, (...) il est de plus en plus difficile de mener des politiques étrangères sérieuses, c'est-à-dire persévérantes, cohérentes, fondées sur une vraie vision du monde et de nos intérêts. (...) Tout cela est depuis longtemps perceptible mais ne cesse de s'aggraver. Kissinger déplorait naguère qu'Israël n'eût pas de politique étrangère, mais seulement une politique intérieure, ce qui l'affaiblissait. N'est-ce pas aujourd'hui le cas de toutes les démocraties médiatisées?»

Sans doute, mais le mot «médiatisé» est de trop. La démocratie appelle la médiatisation. Le jeu partisan et la brigue électorale l'exigent. Serrer des mains au marché ne suffit plus depuis longtemps. En démocratie, la politique se résume à la lutte des factions en vue du pouvoir. Non seulement il n'y a pas de politique étrangère, mais la politique intérieure est elle-même rachitique. M. Védrine fait encore allégeance au régime, quoique d'une façon fort circonspecte et presque naïve (p.23): «Il ne s'agit pas de prétendre que les droits fondamentaux exprimés aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en France à la fin du XVIII^e siècle, et repris par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, ne traduisent pas l'aspiration de tous les hommes et de toutes les femmes qui peuplent le monde. Personne, dans aucune culture, n'a envie d'être privé de liberté, violence, assassiné.» La double négation dit assez la prudence de l'auteur, qui n'est pas diplomate pour rien.

M. Védrine est réaliste; ses vues politiques se fondent sur l'existence irrécusable de la nation française. La politique étrangère consiste à défendre les intérêts vitaux de la France. La France a des ennemis et des alliés; entre eux, des

rapports de force variables s'établissent; pour conduire une politique conforme au génie français, il s'agit d'étudier l'histoire de France, toute l'histoire, sans en dissimuler des pans entiers sous prétexte que tel ou tel milieu les trouve laids. Si la politique est l'art du possible, la politique étrangère promeut l'intérêt national en fonction des «possibilités concrètes» qui se présentent. On négocie de préférence d'Etat à Etat, de façon bilatérale. Il faut se méfier du multilatéralisme, bien qu'il faille souvent s'y plier, et des négociations à plusieurs, lourdes, compliquées, débouchant sur un consensus obtenu à l'unanimité. Le multilatéralisme, tel qu'il est conçu par les organismes onusiens ou européens, affaiblit les Etats et conduit, s'il n'est pas réformé, à une «mutualisation des impuissances».

La politique étrangère réaliste a de nombreux adversaires. Védrine en distingue cinq espèces.

D'abord les européistes ou fédéralistes (au sens français) européens: ils croient que les nations isolées n'ont plus aucun poids; elles doivent transférer leur souveraineté à un gouvernement européen; une intégration totale et une politique étrangère européenne unique sont nécessaires.

Ensuite, les droit-de-l'hommeistes: la promotion universelle des droits de l'homme et de la démocratie est leur credo; ils croient au devoir d'ingérence; en toute occasion, ils aiment «faire des remontrances» et «prendre des sanctions»; on les trouve dans les partis de tous bords, dans les médias et les organisations non gouvernementales (ONG).

Troisièmement, les multilatéralistes intégraux: pour eux, la politique étrangère est soumise aux décisions prises dans les conclaves internationaux dépendant de l'ONU.

Quatrièmement, les atlantistes: ceux-ci suivent les néo-conservateurs américains; ils préconisent l'extension de la démocratie et du libéralisme marchand au monde entier par la force; leur instrument est l'OTAN, bras armé d'une future «ligue des démocraties».

Enfin, les puritains, répartis dans les quatre groupes précédents: à leurs yeux, la diplomatie est inutile; on ne traite pas avec les méchants, on ne leur serre pas la main, on les ignore, on les exclut, ou on les bombarde...

Tous ces gens affirment que les nations sont des archaïsmes; ils parlent d'«égoïsmes nationaux» et ne jurent que par les «abandons de souveraineté».

Védrine ne veut pas d'un gouvernement mondial dont il voit bien le potentiel totalitaire. Le monde ne souffre pas d'excès nationalistes, mais de la faiblesse des Etats. Au moyen de réformes que l'auteur expose, il est possible d'accroître l'efficacité des décisions multilatérales sans pour autant diminuer les souverainetés nationales; en fin de compte, ce sont toujours les nations qui sont les mieux placées pour agir. L'action politique n'existe pas en dehors d'elles; le concept de «communauté internationale» est selon Védrine «d'une

effarante vacuité». Aucun «cerveau central» ne dirige la manœuvre. La souveraineté nationale perdue ne se transfère qu'au marché dont les acteurs, dans leur ordre, sont parfaitement réalistes; l'économie de marché est efficace, mais elle fait payer aux nations ses ratés sociaux, écologiques et politiques; elle ne s'adresse qu'à un consommateur indifférencié, pas «au citoyen concret enraciné dans un pays». La «mondialisation heureuse» ne concerne qu'une «mince pellicule d'individus globalisés». De leur point de vue, le monde semble uni. C'est en partie une illusion. Les rapports de force demeurent, masqués par la réussite économique de certaines couches sociales. Nous ne sommes pas entrés dans une «ère post tragique». On a tort de se moquer de ceux qui, tel le professeur américain Samuel Huntington, envisagent un «choc des civilisations». L'histoire n'est pas finie. La démocratie ne peut être imposée par la force; en Europe, elle a résulté de longs processus historiques nationaux.

Védrine s'attarde sur le sort de l'Europe auquel la France est intéressée. Si elle entend faire le bien de ses membres, l'Union européenne ne doit pas devenir autre chose qu'une fédération d'Etats-nations. Il n'est pas bon pour les nations européennes que 60% des lois soient confectionnées à Bruxelles. Cela désresponsabilise les Etats et les fragilise. Il ne faut pas «toujours plus d'Europe». Les refus français et hollandais du traité de 2005, comme le récent refus irlandais du traité de Lisbonne, ont montré que les peuples ne suivent plus les décisions prises en haut lieu. La centralisation affaiblit non seulement les nations, mais aussi le pouvoir central, paradoxe connu des fédéralistes vaudois! Lorsque les choses vont mal, les citoyens ne voient plus l'intérêt de voter et d'élire dans leur pays puisque rien ne s'y décide vraiment; en même temps, ils rejettent sur Bruxelles la responsabilité du moindre échec.

Pour sortir de ce cercle vicieux, Védrine donne des conseils judicieux. Considérant en premier lieu les me-

naces qui pèsent sur elle, l'Europe se construira plus solidement si elle réalise des projets concrets, notamment en matière de défense, au lieu de modifier sans cesse ses institutions dans un sens centralisateur et de s'élargir sans fin. L'Europe a des limites claires, un petit nombre de nations peut encore y adhérer. Les européistes se sont trompés en faisant miroiter une adhésion à la Turquie à laquelle il fallait proposer une alliance privilégiée. La Turquie ne participe pas de l'identité européenne, qui n'est pas une chimère. Les critères d'adhésion (démocratie, économie de marché, reprise de l'acquis communautaire) font que l'Argentine, le Sénégal ou l'Inde seraient en droit d'adhérer à l'Union. C'est absurde.

La répartition des pouvoirs entre les nations et Bruxelles demande à être clarifiée et stabilisée. Les responsables européens doivent promouvoir un esprit de défense semblable à celui de la Suisse. Védrine, avec beaucoup d'indulgence, félicite notre Confédération d'avoir su conserver le sien... Cet effort se fera à l'échelon des nations, seules en mesure de résister aux médias, aux ONG et aux partis qui prennent la politique étrangère en otage. Védrine constate que l'impatience générale des citoyens est une faiblesse des démocraties qui ne font que brièvement confiance en leurs chefs, lesquels sont dès lors incapables d'agir dans la durée nécessaire à l'élaboration d'une politique étrangère digne de ce nom.

Il paraît que Nicolas Sarkozy a proposé le ministère des affaires étrangères à Hubert Védrine. Ce dernier aurait refusé. En confiant le mandat à Bernard Kouchner, l'exact opposé de Védrine, le Président de la République en exercice donne une image pour le moins équivoque de la manière dont il conçoit la politique étrangère. Pourvu que nos voisins n'aient pas à en souffrir!

JACQUES PERRIN

¹ *Continuer l'Histoire*, paru chez Fayard en 2007 avec une réédition (que nous citons) en 2008 dans la collection de poche Champs Flammarion.

Le Coin du Ronchon

Quand l'empereur Nez Rond rencontre le roi Helvetus

M. Pascal Couchepin, président de la Confédération helvétique, s'est rendu au festival Morges-sous-rire pour y rencontrer son collègue Helvetus IV, mythique roi des Suisses. Il en a profité pour lâcher un savant trait d'humour en évoquant ses souvenirs d'université où «certains membres de la Ligue vaudoise rêvaient de voir la Suisse devenir une monarchie».

On pourrait juger flatteur que la Ligue vaudoise soit explicitement citée par le président de la Confédération. Ne vaut-il pas mieux que l'on dise du mal de nous plutôt que personne n'en parle?

Dire du mal, passe encore, mais affirmer pareilles sottises... Car on ne sache pas que la Ligue vaudoise ait jamais réclamé l'avènement d'une monarchie suisse. Alors que la classe politique aime à critiquer notre fédéralisme étriqué et notre cantonalisme étroit, M. Couchepin tente de nous faire passer pour de fieffés centralisateurs, prêts à soumettre les vingt-six cantons au pouvoir d'un seul monarque – probablement zurichois ou bernois!

S'il a vraiment tenu les propos rapportés par la presse (*La Liberté* du 3 juin), alors M. Couchepin n'a sans doute jamais lu *La Nation*, pas plus qu'il n'a écouté ce que lui expliquaient ses camarades d'université. Il s'est contenté d'en retenir quelques notions superficielles qu'il déclame pour faire le malin – en l'occurrence, c'est raté –, comme il l'a fait jusqu'à présent avec tous les autres sujets sur lesquels il s'est exprimé: assurance-maladie, âge de la retraite, etc.

A moins bien sûr que seul le manque d'ambition territoriale de la Ligue vaudoise n'ait déçu notre futur empereur, séduit en revanche par le «concept» de monarchie. «*Concept monarchie suisse*, voilà une expression qui ne déparerait pas dans l'administration fédérale», a dû se dire celui qui se voyait déjà non seulement avec une tête de plus que tous les autres, mais aussi avec une couronne par-dessus. Un grand bonhomme qui parle toujours sans jamais écouter, n'est-ce pas là l'image – un peu idiote – que les démocrates se font d'un monarque?

LE RONCHON

Loi sur les stupéfiants: Signez et faites signer le référendum

Avez-vous rempli et renvoyé la liste de signatures encartée dans notre dernière édition?

Si oui, bravo!

Sinon, il est temps de signer et de faire signer la liste.

D'autres listes peuvent être obtenues en envoyant un courriel à:
info@drogstop.ch.